FORMULAIRE D'INSCRIPTION CONCOURS

« Les plus belles décorations de Noël »

Nom ..... Prénom.....
(en majuscule d'imprimerie)

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Demande son inscription pour le concours de décorations de Noël, dans la catégorie suivante :

☆ *Catégorie maisons et jardins* ☆ *Catégorie fenêtres et balcons*

Et déclare accepter sans réserve le règlement du concours, ainsi que les décisions du jury.

La Chapelle des Fougeretz, le.....2025

Signatures du ou des participants :

Règlement du Concours Municipal « Les Plus Belles Décorations de Noël »

1. Objet du concours

La municipalité organise un concours visant à valoriser l'engagement des habitants dans l'embellissement de la commune à l'occasion des fêtes de Noël.

L'objectif est de promouvoir la créativité, la convivialité et l'esprit de Noël.

2. Participants

Le concours est ouvert à tous les résidents de la commune, particuliers ou commerçants. La participation est gratuite. Les membres du jury et leurs familles ne peuvent pas concourir.

3. Catégories

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des deux catégories :

- Maison et jardin : décorations et/ou illuminations extérieures d'une maison individuelle et de son jardin.
- Appartement et balcon : décorations et/ou illuminations visibles depuis l'extérieur pour appartements, balcons ou fenêtres.

4. Modalités d'inscription

Les formulaires d'inscriptions doivent être déposés à la mairie au plus tard le 13 décembre 2025.

5. Critères d'évaluation

Le jury évaluera les décorations selon les critères suivants :

- Originalité et créativité
- Esthétisme et harmonie générale
- Respect du thème de Noël
- Mise en valeur du lieu
- Efforts personnels de réalisation

Les décorations doivent être visibles depuis la voie publique et ne pas gêner la circulation ou la sécurité des personnes.

6. Jury

Le jury chargé d'évaluer les décorations est composé des membres suivants :

Le jury chargé d'évaluer les décorations est composé des membres suivants :

- Mme Cathy GUMEZ, Conseillère municipale
- Mme Gwenaëlle BEUX, Conseillère municipale
- Mme Lama DBOUX, Conseillère municipale
- Mme Elisabeth CORMAULT, Conseillère municipale
- M. Jean-Michel GUERIN, Conseiller municipal
- M. Jonathan DAVY, Conseiller municipal
- M. Patrick GARNY, Conseiller municipal
- M. Pierre-Yves LE TORTOREC, Conseiller municipal

- Mme Soazig DUVAL, Adjointe à l'Animation et à la Vie culturelle

Le jury procédera à l'évaluation des illuminations et décorations **entre le 15 et le 30 décembre 2025**, à l'occasion de visites organisées sur cette période.

7. Prix

Les lauréats seront récompensés pour la qualité de leurs illuminations et décorations :

- Catégorie Maison et jardin : 1 bon d'achat en jardinerie
- Catégorie Appartement et balcon : 1 bon d'achat en jardinerie

Le classement final ainsi que la répartition des prix seront arrêtés par le jury.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel, selon les coordonnées fournies lors de l'inscription.

Les lots seront à retirer en mairie, et seront conservés jusqu'à fin janvier 2026. Passé ce délai, les lots non récupérés feront l'objet d'une redistribution.

8. Engagements des participants

Les participants s'engagent à :

· Assurer la sécurité de leurs installations ;

· Respecter les règles de voisinage et de tranquillité ;

· Autoriser la commune à photographier leur décoration pour communication municipale.

9. Responsabilité

La mairie ne saurait être tenue responsable en cas de :

· Détérioration, accident ou incident lié à l'installation ;

· Non-respect des règles de sécurité électrique ou d'urbanisme.

10. Acceptation du règlement

Toute participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.